

Communication N° 17 - 2015 au Conseil communal

Séance du 30 septembre 2015

Plan lumière du centre de Pully

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Municipalité a le plaisir de vous transmettre la brochure explicative du projet « Plan lumière du centre de Pully » adopté en janvier 2015. Il a été réalisé sous la conduite de la Direction des travaux et des services industriels, avec l'appui du bureau spécialisé Radiancé 35.

Un Plan lumière est un outil de planification qui définit les lignes directrices en matière d'éclairage public dans le but de réaliser des mises en lumière cohérentes et de renforcer l'identité nocturne de la ville. Outre l'harmonisation de l'éclairage, sa mise en application permettra d'améliorer plusieurs aspects, notamment le sentiment de confort, de sécurité et de mettre en valeur le patrimoine en respectant les principes du développement durable.

La conception d'un tel document à Pully s'impose, compte tenu de la véritable mue que va connaître le centre-ville au cours des prochaines années, conformément aux objectifs de la Municipalité matérialisés dans le Masterplan pour le centre de Pully et aux intentions du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). De nombreux projets urbanistiques sont lancés afin de rendre le centre plus convivial, attractif et animé. Ce guide pratique accompagnera les services communaux tout au long de l'élaboration des futurs projets.

Le Plan lumière a été réalisé en partie grâce à l'implication d'habitants et de commerçants du centre de Pully. Ceux-ci ont participé, en février 2014, à une marche exploratoire nocturne durant laquelle ils ont pu faire part de leurs impressions sur l'éclairage public du centre-ville, avis qui ont été pris en compte pour élaborer le concept. Cette démarche participative ayant été très bien accueillie par la population, la Municipalité souhaite renouveler des expériences semblables lors de l'application du Plan lumière.

La brochure explicative annexée présente plus en détail le contenu du Plan lumière. Elle sera prochainement disponible sur le site www.pully.ch, ainsi qu'aux guichets de l'administration communale.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Pully, le 30 septembre 2015

Annexe :

-
- Brochure explicative « Plan lumière du centre de Pully »